

● Au boulot, maintenant !

Depuis l'élimination précoce de la Squadra Azzura du Mondial 2010, il y a un avocat qui a repris en main son cabinet, suivant d'un seul œil la suite de la compétition avec comme seul vœu, voir la jeune équipe de Joachim Löw arriver au sacre, en fin de cette semaine contre n'importe quel adversaire.

Et cet avocat n'est pas n'importe qui : c'est un avocat qui a pratiqué le foot et le beau. Fervent supporter des « Guerriers du désert », il avait vite compris que ses protégés se défendaient trop bien pour songer à marquer des buts. Maître M'hamed Yahia Messaoud, car c'est de lui qu'il s'agit, s'est tourné alors vers la barre, les guichets, les réceptions du public, l'écoute des justiciables et surtout une meilleure proportion de temps de boulot avant de tourner le bouton de son récepteur TV, jovial, bon vivant, animé d'un esprit de camaraderie avec ses « jockers » du cabinet Maître Sebaâ, Maître Sediki et surtout Zahra la cheville ouvrière du 4, rue Abane-Ramdane.

N'attendez surtout pas de cet avocat qu'il casse du sucre sur le dos des confrères. Tenez, évoquant avec beaucoup d'émotion le décès (crise cardiaque) de son aîné Maître Rabah Baraka, Maître Yahia Messaoud évoque ce gentilhomme de la barre et surtout de cordon ombilical des élections du Conseil de l'ordre d'Alger, « le cordon de toutes les élections, un parfait coordinateur probe, propre, modeste, prêt à veiller le plus tard possible en vue d'empêcher tout coup bas, pouvant ternir la corporation ». Et lorsque l'enfant de Chaïba, des hauteurs d'El Biar, donne son avis, c'est plus que certain que feu Maître Baraka était un Monsieur en plus d'un avocat et d'un bon père de famille. Celui qui a arraché l'acquittement de Mohamed-Mounir Larbaoui, le magistrat injustement poursuivi pour un dossier bidon, doit se reposer auprès de l'Éternel, car Maître Baraka, de son vivant, était une... Baraka !

Sacrés amis avocats !

A. T.

LA CHRONIQUE JUDICIAIRE



■ ABDELLATIF TOUALBIA

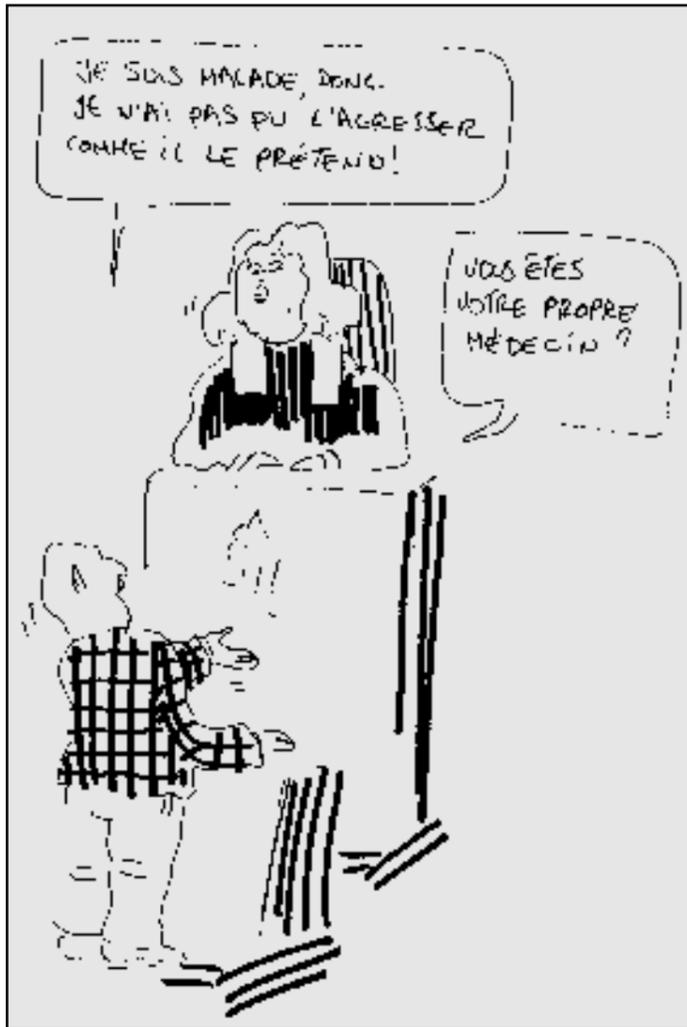
Maître Ezzeraiïmi, l'avocat de Mohammed Amine, l'inculpé de coups et blessures volontaires à l'aide d'une arme blanche, qui risque plus que gros, car la victime, Lotfi N., un voisin-ami-camarade-copain s'était absenté et donc si cette merveilleuse présidente de la section correctionnelle du tribunal de Blida avait estimé nécessaire la présence de la victime, Mohammed Amine, qui prétend être malade, aurait vu son procès être renvoyé et donc n'était pas sorti de l'auberge des poursuites des convocations et surtout de ces fastidieuses attentes en pleine canicule.

Yamina Ammi, la juge de mercredi, avait tout de go, refusé que l'inculpé joue au chat et à la souris. Et justement, elle ne voulait pas jouer à la chatte et l'inculpé au...rat ! Elle entendait juger au plus vite cette triste histoire qui était venue au mauvais moment, comme le criera plus tard, au cours de son intervention, le sobre avocat, Maître Ezzeraiïmi, la zizanie entre deux familles aux liens plus que solides.

D'ailleurs, les débats ont mal commencé. Irritée par le numéro joué et raté de l'inculpé, Ammi avait sèchement rétorqué à Mohammed Amine qu'un malade ne pouvait pas affirmer, comme ça, qu'il était malade. « Seul un médecin peut « décréter qui est malade » balança, le sourire narquois en coin, la juge qui va plus loin en fixant de son beau regard aux yeux clairs flamboyants, l'inculpé, affirmant même qu'elle le trouvait « très bien, là debout, bien portant, même en grimaçant ». Elle allait continuer en rappelant qu'il était poursuivi pour coups et blessures volontaires à l'aide d'une arme blanche, le tout couronné par la présence dans le dossier d'un arrêt de travail de 21 jours. « Le tribunal sait ce que

Malade ou simulateur ?

YAMINA AMMI, la juge de Blida a décrété que seul un médecin peut affirmer qu'un tel est malade. Elle a raison...



représente un certificat médical et surtout le nombre de jours d'arrêt de travail prescrit par le légiste », lâche la magistrate qui ne quitte pas des yeux Mohammed Amine qui continuait à se tordre les épaules, le cou, les genoux et même les chevilles. Ce qui donnait pour ceux qui étaient derrière, l'impression de quelqu'un qui vacillait et donc risquait de s'effondrer à tout moment. Ce qui allait tenir en haleine l'assistance qui savourait ces moments où la présidente ne

voulait pas marcher dans cette histoire d'inculpé prétendument malade, préférant trancher dans ce dossier où il y a une victime. Une victime qui n'a pas montré le bout du nez et ce sera Maître Ezzeraiïmi, en avocat avisé, qui utilisera cette absence qu'il considère comme étant un mini-pardon, car toute victime qui tient à ce que justice soit rendue, vienne à la barre, signer et persister dans son entreprise de poursuivre l'auteur des coups et blessures volontaires.

L'inculpé parle de mal-entendu. Pour revenir à Mohammed Amine, il ne s'est pas permis de jouer au malade, non. Il nie l'inculpation. « Je ne l'ai pas agressé. Et d'ailleurs, je suis hospitalisé. Je ne me sens pas bien », avait-il lancé à plusieurs reprises dans un vocabulaire où il avait plutôt bafouillé qu'articulé. Saliha Saâdou, la représentante du ministère public demande une peine de prison ferme et une amende rondelette. Us et coutumes de la justice obligeant, l'avocat, un large sourire apparent dans le regard, plaide le dossier en suivant au moins sur un plan, son client. « Il nous plaît Madame la présidente, de signaler de suite, que de solides liens unissent les deux familles. Certes, il y a eu un coup de colère entre les deux amis. Mais, de suite tout était rentré dans l'ordre. » Puis, Mohammed Amine avait commencé à parler en même temps que son conseil, Yamina Ammi, allait rappeler vivement l'inculpé à l'ordre. « Vous n'avez même pas la délicatesse de laisser votre avocat faire son boulot. Vous allez vous taire au moins pour une bonne raison : un malade se tait. Il est faible. » La mise au point effectuée, Maître Ezzeraiïmi poursuivra sa plaidoirie dans la sérénité. Il aura l'élégance de ne pas trop s'étaler juste pour permettre au tribunal de continuer son rôle dans le temps gagné. C'est pourquoi le défenseur assurera au tribunal que Mohammed Amine doit revenir dans son lit d'hôpital. « Nous l'avons fait sortir le temps des débats », dit, avec un tout petit sourire, le conseil qui prendra acte de l'annonce de Ammi qui venait de mettre en examen le dossier. Et c'est dans le sens des demandes de Maître Ezzeraiïmi, que, elle, décide l'expertise psychiatrique. C'est même très bien comme décision... A. T.

L'ŒIL AU PALAIS

● Sublime, Selma

En bon français, le prénom de Selma signifie la « sauvée », la « préservée ». Et Selma Bedri, la jeune présidente de la section correctionnelle du tribunal d'El Harrach (cour d'Alger) est en train de récompenser ses doux parents qui avaient misé sur leur fille, une déjà collégienne éveillée et intelligente étudiante. Bedri s'était jetée dans le bassin de la magistrature avec tous ses effets et a réussi à s'en dégager sans dégâts ni blessures. Depuis trois années et quelques mois, elle rend justice une fois par semaine. Elle le fait comme elle a appris simplement. Elle ressemble étrangement à Nadia Mamèche, Yamina Ammi, Fella Ghezloune, Yamina Guerfi, Sofia Ouhida, Nadia Bouhamidi, et autres Kirat, Kouhil Derbouchi, Seloua Mekhloufi. Ces dernières ont fait ou continuent à faire leur boulot, chacune dans son style. Reste le comment ou pourquoi leur boulot doit être récompensé, cela relève du rêve de tous les magistrats qui ont tout donné à leur métier mais que souvent l'ingratitude était venue les « remercier » au premier faux pas. A El Harrach, nous nous souvenons de tous les magistrats qui ont trébuché à un moment donné de leur séjour. Ils n'ont jamais oublié ce qui leur est arrivé. Les Aboudil, Ghezloune, Saâdoune Yahia Zitoun, Mohammed ne sont pas prêts à passer l'éponge sur les conséquences des coups bas qu'ils n'ont pas su éviter ! Passons pour revenir à Bedri que l'on peut encourager du seul fait qu'elle bosse

honnêtement, même s'il lui arrive de taper fort et ce, conformément à la loi. Arrivée fraîche au populaire tribunal d'El Harrach, lourdement armée par, d'une part, une solide et saine éducation propre aux enfants du piémont de l'Atlas blidéen et d'autre part, par une indestructible formation d'une magistrate ayant opté pour la stabilité, l'intégrité et le respect aux lois qu'elle est chargée d'appliquer sans haine, ni passion, en infligeant la peine qu'il faut, que seul le dossier guide. Bonne carrière, p'tite Selma la...sauve !

● Sourires, rixes et... ire !

Une très belle avocate blonde qui attendait son tour pour défendre un détenu inculpé d'insultes, de menaces et de coups et blessures, a agacé Ouafia Ahmed-Chaouch, la présidente de la section correctionnelle du tribunal de Hussein Dey (cour d'Alger) qui n'avait pas admis que cette avocate sourit depuis un bon moment alors que sa consœur plaiderait pour un inculpé de vol, lequel venait de se mettre à table et s'attirer les faveurs du tribunal. Ouafia Ahmed-Chaouch écarquille les yeux...

Plus qu'agacée, la juge du siège éclata sans ire : « Maître, vous ne cessez de ricaner depuis un bon moment. Ce n'est pas gentil de le faire alors que l'audience se déroule dans de bonnes conditions », avertit, dans un premier temps, la magistrate. Belle comme le jour, l'avocate

blonde fit de l'humour qui déplut à la présidente. « Maître, la patience du tribunal a des limites. Cessez de ricaner, SVP », balance, le regard gros de déception, Ahmed-Chaouch qui prend acte du sourire « jaune » du défenseur.

« Madame la présidente, je souris, et alors, où est le mal ? Voulez-vous que je grimace ? Il n'y a aucune raison ! », lance le conseil qui s'aperçoit qu'il était temps de cesser de jouer avec le feu car l'outrage n'était pas loin. La juge du siège allait à son tour sourire. Elle a lancé un sourire où l'avertissement verbal y était.

La blonde d'avocate se tut. Maître Abdelhamid Belhoucine lança un clin d'œil à son jeune confrère Maître Tahar Boukhari qui venait de quitter le trio de défenseurs, Maître Rezki Benouadach, Maître Samir Khadraoui et Maître Khaled Bendida cet avocat qui protège la corporation comme la prune de ses yeux...

● Sans essouffement aucun...

A Blida, Hadj Mohammed El Hadi Hamdi-Bacha, le président de la cour et Mohammed Abdelli, le procureur général, voient se dessiner aux confins de l'Atlas blidéen, l'arrivée des vacances pour la « troupe » de magistrats rompus aux travaux les plus herculéens. Les Aïssa Mim, Zerg Erras, Djebbour, Tartag, Oulahcène, Fatiha Brahimi, Nadja Nafai-Mellal, Antar Menaouar (encore K-O après la désillusion des Verts en South

Africa) Nasser Ouadah, Mohammed Boukhatem Zouleïkha Laïchar, Benrikiya, Benaïda, Ammour, Younsi, Ghania, Yassine Bensari, Amirouche, Deni Rabah, Ouriachi (victime de la frappe !), Chérifa Aboub, Assia Mahsar (la célèbre star de la promotion « Taïwan » de la tragédie nationale et noire), songent à un repos mérité. La cour a fonctionné cahin-caha. Il y a eu du bon et du moins bon. Les satisfactions sont nombreuses. Abdelli s'est avéré un fin psychologue et le « génocide » que certains étaient prêts à lui coller à la peau. Il a fait son travail sans aller loin dans les sanctions, car chacun a balayé devant sa porte et le « quartier » est resté soluble. Reste l'affaire de l'Epsr, l'éternelle Epsr de Chéraga. Hadj Mohammed Chérif Ould El Hocine s'en est remis à Allah. Il en a fait son unique avocat et il l'a dit dans toutes les langues qu'il maîtrise même en tamazight : « Ouklegh Felakh Rabi ». Ce qui donne en dialectal : « Nwakel Alihoum Rabi. » N'en voulant nullement pas aux magistrats qui ne peuvent donner que ce qu'ils ont, la victime de spoliation espère un coup de reins du président de la République, le seul à même d'effacer le dépassement commis en 1980. Cette même date, qui a vu le régime piétiner la loi, se cachant derrière de pseudo-tentatives de coup d'Etat pour ruiner des familles, telle la Sarl Epsr dont le seul tort aura été d'avoir comme « boss » Ould El Hocine, ce moudjahid qui a osé tenter d'écrire l'Histoire, la vraie ! Qu'Allah lui réponde via...Blida. A. T.